



Structure

Statut

Un essor confirmé des EARL

La forme individuelle des exploitations demeure majoritaire parmi les sociétés en Alsace grâce aux petites structures. Cependant, le nombre de sociétés progresse et s'impose notamment au sein des grandes unités. Ainsi, elles représentent un poids de plus en plus significatif dans l'agriculture. Le développement des formes sociétaires permet de séparer le patrimoine professionnel du familial. Cette séparation favorise sa transmission progressive. Cependant, l'évolution n'est pas homogène sur le territoire alsacien, les haut-rhinois optant plus particulièrement pour les formes sociétaires.

Sur les 12 014 exploitations alsaciennes, 30 % sont sous forme sociétaire contre 70 % individuelle. Les exploitations en société représentent les trois quarts des grandes exploitations, contre seulement un quart d'individuelles. Ainsi, les sociétés représentent 70 % de la Production brute standard (PBS) régionale, valorisent 60 % de la surface agricole utile et élèvent 70 % du cheptel bovin alsacien. La présence de forme sociétaire est d'autant plus fréquente que la dimension économique est importante dans les deux départements. Cependant, la part des sociétés est plus significative dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin (35 % contre 25 %). L'essor des EARL se confirme; ces exploitations valorisent en 2010 environ 118 000 hectares contre moins de 80 000 en 2000 soit une progression 38 000 hectares en dix ans. L'importance des EARL est particulièrement significative dans le Haut-Rhin car elles exploitent 38 % de la SAU malgré la forte présence des viticulteurs.

Des formes sociétaires qui s'agrandissent

En dix ans, le nombre total d'exploitations a baissé de 20 %. Cependant les tendances s'opposent en fonction de la forme juridique des exploitations. Le nombre de sociétés a progressé en dix ans quand celui des formes individuelles a chuté. Parallèlement, la SAU totale alsacienne est restée stable. Il y a donc eu redistribution des surfaces agricoles au profit des sociétés qui valorisent une plus grande part de la surface agricole totale alsacienne et présentent des SAU moyennes plus importantes.

Les GAEC se sont le plus agrandis (+34,5 % de SAU moyenne). En revanche, leur nombre et la part de la surface agricole valorisée ont fortement diminué. A l'inverse, les EARL ont progressé de 28 % et valorisent 35 % de la SAU totale contre 23 % en 2000. Leur SAU moyenne par exploitation progresse de 14,5 %. Les exploitations individuelles ont très fortement baissé mais ont aussi agrandi leur SAU.

Viticulteurs et maïsiculteurs optent pour des formes sociétaires

Les sociétés semblent se développer dans les orientations favorisant la progression des grandes structures. Ainsi, dans le Haut-Rhin, ce sont les zones maïsicoles (Hardt, Ochsenfeld, Plaine du Rhin) et viticoles qui enregistrent la part la plus importante de sociétés. Dans le Bas-Rhin, même si les différences sont moins marquées, les zones viticoles, d'élevage, de cultures industrielles et de Céréales Oléoprotéagineux (Plateau lorrain, Région sous-vosgienne, Ried) enregistrent une plus forte progression des formes sociétaires.

De même l'évolution s'est faite au profit des régions de grandes cultures du Ried bas-rhinois, de la Plaine du Rhin (des deux départements) et dans une moindre mesure sur les Plateaux lorrain et jurassien (zones d'élevage bovin).

Un développement des formes sociétaires qui se confirme dans les grandes structures

Département	Statut	Exploitation individuelle	GAEC	EARL	Autres formes sociétaires	Autres	Total
Bas-Rhin	nombre d'exploitations	4 929	196	1 046	363	38	6 572
	dont moyennes et grandes exploitations	43%	100%	99%	85%	24%	56%
Haut-Rhin	nombre d'exploitations	3 546	177	1 128	552	39	5 442
	dont moyennes et grandes exploitations	37%	99%	98%	89%	38%	57%
Alsace	nombre d'exploitations	8 475	373	2 174	915	77	12 014
	dont moyennes et grandes exploitations	40%	100%	98%	88%	31%	56%

Source : Recensement agricole 2010

Définitions et concepts spécifiques :

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée ; la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. Elle peut ne compter qu'un associé.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Tous les associés participent aux travaux, à temps plein et sans hiérarchie.

Mots clefs : statut, orientation technico-économique, dimension, exploitation individuelle, EARL, GAEC



Structure

Statut

La majorité des surfaces sont exploitées par des formes sociétaires

